

AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC

dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement concernant la demande de permis de constructions groupées de la société Entreprises JAZY SA. Le projet prévoit la construction de 18 appartements et de 17 maisons sur un terrain d'une superficie de plus de 2 ha (parcelle 523E localisée à Grez-Doiceau, division 1, section A) situé le long de la rue de la Sainte du Chêne à Grez-Doiceau, ainsi que l'ouverture d'une voirie destinée à desservir les logements.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement en ce qu'il porte sur une superficie de plus de deux hectares, correspondant à la rubrique 70.11.02 de l'annexe 1 de l'AGW du 4 juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la société Entreprises JAZY SA, vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le 13 décembre à 19h00
À la Salle polyvalente de l'Ecole Saint-Joseph
Rue de la Sainte du Chêne, 20 – 1390 Grez-Doiceau**

Conformément aux articles D29-5 et R41-1 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, la réunion a pour objet :

- 1° de permettre au Demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les mesures de distanciation sociale seront appliquées lors de la réunion et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Le port du masque sera obligatoire. Sous réserve de la décision du gouvernement, la présentation d'un COVID SAFE TICKET pourra être exigée pour accéder à la salle.

Toutes informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Demandeur (voir ci-dessous).

Demandeur du permis	Bureau d'études agréé pour l'EIE
Entreprises JAZY SA	ABV ENVIRONMENT SRL
Mr I. JAZY	Mr Y. Masquelier
Boulevard de Lambermont 310, 1030 Schaerbeek	Chemin du Stocquoy 3
02/242.80.61 entre 8h30-12h00 et 13h30-17h30	1300 Wavre
maryline@jazy.be	

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de cette réunion de consultation, émettre ses observations, ses suggestions, et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que de présenter les alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de Grez-Doiceau – Place Ernest Dubois 1 - 1390 Grez-Doiceau – en y indiquant ses nom et adresse, et en en réservant une copie au Demandeur.